



021/2024 (ter
004/2024e)
Envoyé en préfecture le 03/01/2025
Reçu en préfecture le 03/01/2025
Publié le
ID : 095-219503083-20241230-021_2024TER-BF

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné Monsieur Eric BAERT, Maire de la commune d'Hérouville-en-Vexin certifie qu'il convient d'apporter une modification à la délibération n°021/2024 concernant l'affectation des dépenses d'investissement à hauteur de 59 464.08 €, à savoir :

- ☐ Chapitre 16 : 11 764,40 €
- ☐ Chapitre 20 : 15 000,00 €
- ☐ Chapitre 21 : 32 699,68 €

Le présent certificat a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Hérouville-en-Vexin, le 02 janvier 2025.

 Le Maire,
Eric BAERT